



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

### Troisième Commission

Point 105 b) de l'ordre du jour

#### Questions relatives aux droits de l'homme :

questions relatives aux droits de l'homme,

y compris les divers moyens de mieux assurer

l'exercice effectif des droits de l'homme

et des libertés fondamentales

**Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale,  
République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda,  
Sao Tomé-et-Principe et Tchad : projet de résolution**

### **Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/105 du 4 décembre 2000 relative aux arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme,

*Rappelant également* sa résolution 58/176 du 22 décembre 2003 sur le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale,

*Rappelant en outre* ses résolutions 55/34 B du 20 novembre 2000 et 55/233 du 23 décembre 2000 et la section III de sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000,

*Rappelant* que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a recommandé d'accroître les ressources consacrées au renforcement des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre du programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>1</sup>,

*Rappelant également* le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>2</sup>,

---

<sup>1</sup> Voir A/CONF.157/24 (Part I), chap. III.

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément no 36 et rectificatif et additif (A/56/36 et Corr.1 et Add.1).

*Prenant note* de la tenue à Malabo, du 21 au 25 juin 2004, de la vingt et unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

1. *Se félicite* des activités du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale à Yaoundé;

2. *Note avec satisfaction* le concours que le pays hôte a apporté à la mise en place du Centre;

3. *Prie* le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de fournir au Centre l'assistance nécessaire pour en assurer le bon fonctionnement;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

---